

1. SOMMAIRE

- 1.1. AvaTrade EU Limited (ci-après dénommé « AvaTrade », « nous », « notre » ou « nos ») s'engage à mener ses activités avec ses Clients de façon honnête, équitable et professionnelle et d'agir au mieux des intérêts de ses Clients. Lorsque nous exécutons des ordres en votre nom, nous vous fournirons la « meilleure exécution ».
- 1.2. La « meilleure exécution » nous oblige à prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour nos clients, en tenant compte des prix, des coûts, de la rapidité, de la probabilité, de l'exécution et du règlement, de la taille, de la nature ou de toute autre considération applicable à l'exécution d'ordres.

2. SERVICES

- 2.1. Nous fournissons des services de marge couvrant les CFD, les options et les paris sur spread dans le FX, les matières premières, les métaux et indices, les actions, les obligations et les fonds négociés en bourse. Nous décidons des marchés disponibles et nous publions les prix auxquels nous négocierons. Nous sommes LE lieu d'exécution (tel que défini dans la directive 2006/73/CE relative à la mise en œuvre de la MiFID) pour l'exécution des Ordres de nos Clients. Cela signifie que si vous ouvrez une position sur un marché avec nous, vous ne pourrez fermer cette position qu'avec nous.

3. MEILLEURE EXECUTION

- 3.1. Lors de l'exécution de vos ordres, nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous.
- 3.2. Nous agissons en tant que principal dans toutes vos transactions et en tant qu'unique lieu d'exécution de vos ordres qui ne sont pas exécutés sur une bourse réglementée ou système multilatéral de négociation. Notre plateforme est entièrement automatisée pour ce qui concerne la fixation des prix et l'exécution des ordres. Lorsque vous placez un Ordre pour conclure ou clôturer une transaction, vous donnez à la plateforme l'instruction de passer un Ordre en votre nom sur la base des prix générés par notre plateforme.

Vos Ordres sont exécutés exclusivement par le biais d'une transaction bilatérale avec nous à travers notre plateforme, et non pas par le biais d'une transaction boursière, d'un système de négociation multilatéral ou d'un autre lieu d'exécution. Nous fournissons la meilleure exécution en garantissant que pour arriver à nos cours vendeur/acheteur nous utilisons le prix du marché de nos contreparties bancaires et fournisseurs de liquidité pour le produit sous-jacent correspondant à votre ordre.

Nous sommes tenus de prendre un certain nombre de facteurs en compte pour ce qui est de la meilleure exécution. Nous avons évalué le Prix comme l'élément le plus important suivi par

EXECUTION D'ORDRES

le Coût, la Rapidité d'exécution, la Probabilité de l'exécution, la Taille de l'ordre, la Probabilité de règlement et l'Impact sur le marché.

a) **Prix** : Pour tout instrument financier donné, nous donnerons deux prix : le prix le plus élevé (VENDEUR) auquel le Client peut acheter (position longue) cet instrument financier, et le prix le plus bas (ACHETEUR) auquel le Client peut le vendre (position courte). Notre prix pour un instrument financier donné est calculé par référence au prix de l'actif sous-jacent correspondant, que nous obtenons de sources de référence externe. Tous les prix sont affichés sur nos plateformes de négociation. Nous mettons à jours les prix aussi souvent que les limites de la technologie et les canaux de communications nous le permettent. Nous passons en revue les sources de référence externe sur une base régulière afin de garantir que les données obtenues restent compétitives. Si le prix atteint un ordre défini par vous à savoir : Clôture à perte, Clôture à profit, Stop suiveur, Ordre de marché ou Ordre limite, ces ordres sont immédiatement exécutés. Toutefois, sous certaines conditions, il peut être impossible d'exécuter des ordres (Clôture à perte, Clôture à profit, Stop suiveur, Ordre de marché ou Ordre limite) au prix demandé par le Client. Dans ce cas, nous exécuterons l'ordre au premier prix disponible.

b) **Coût** : Nos cours acheteur et vendeur sont issus des prix indiqués par nos fournisseurs de liquidités. L'objectif de AvaTrade est de fournir des spreads compétitifs par rapport au marché et les différences de spreads sont un reflet de la volatilité associée à l'instrument sous-jacent. Les spreads attribuables à nos produits peuvent être trouvés sur notre page [Condition et frais de négociation](#) . Pour l'ouverture de positions, le Client peut être tenu de payer les frais de financement, dont le montant est également affiché sur notre site web.

c) **Vitesse d'exécution** : Nous sommes très vigilants lorsque nous exécutons un ordre de client et nous nous efforçons d'offrir une bonne vitesse d'exécution dans les limites de la technologie et des canaux de communications disponibles.

d) **Probabilité d'exécution** : La probabilité d'exécution dépend de la disponibilité des prix d'autres participants de marché ou d'institutions financières. Dans certains cas, il peut ne pas être possible d'exécuter un Ordre, par exemple, pendant la publication d'actualité, le démarrage de séance de négociation, lorsque les marchés sont instables et lorsque les prix peuvent augmenter ou baisser de manière significative et s'éloigner des prix déclarés, lorsque les mouvements de prix sont rapides, lorsque la liquidité est insuffisante pour l'exécution du volume spécifique au prix déclaré ou lorsqu'un événement de force majeure s'est produit. Au cas où nous ne pourrions pas procéder à un ordre en ce qui concerne le prix ou la taille ou autre raison, l'ordre ne sera pas exécuté. En outre, AvaTrade a le droit, à tout moment et à sa discrétion, sans préavis ou explication au Client, de refuser ou de refuser de transmettre, ou de veiller à l'exécution de tout Ordre ou Demande ou Instruction du Client dans des circonstances expliquées dans nos [Conditions générales](#).

EXECUTION D'ORDRES

e) **Taille de l'ordre** : La taille minimum d'un ordre peut varier en fonction de la taille du contrat nominal minimum tel que défini dans notre page web des [Conditions et frais de négociation](#).

f) **Probabilité de règlement**: Les instruments financiers proposés par AvaTrade n'impliquent pas la livraison de l'actif sous-jacent, il n'y a donc pas de règlement comme ce serait le cas si le Client avait acheté des actions.

g) **Impact du marché** : Certains facteurs peuvent affecter rapidement le prix des instruments/produits sous-jacents à partir desquels notre prix est calculé.

3.3. Ordres du marché

Lors de l'exécution de votre Ordre limite, l'Ordre sera exécuté en tenant compte des conditions offertes au moment où l'Ordre est finalement exécuté. AvaTrade garantit que tous les Ordres limites seront exécutés au taux spécifié et pas à un meilleur taux.

Le glissement est possible lors de la négociation d'instruments financiers. Le glissement signifie que, au moment où un Ordre est présenté pour exécution, il est possible que les prix spécifiques présentés au Client ne soient plus disponibles. Par conséquent, l'Ordre sera exécuté proche d'un certain nombre de pips du prix demandé par le Client. Le glissement est la différence entre le prix prévu d'un Ordre, et le prix auquel l'Ordre est réellement exécuté. Si le prix d'exécution est meilleur que le prix demandé par le Client, on parlera de glissement positif. Si le prix d'exécution est moins bon que le prix demandé par le Client, on parlera de glissement négatif. Le glissement survient surtout pendant les périodes de faible liquidité ou de volatilité plus importante, car à ces moments-là, l'exécution d'un ordre à un prix spécifique est impossible. Le glissement peut se produire également en période de Clôture à perte, Clôture à profit, Stop suiveur et tout autres types d'ordres. Nous ne pouvons garantir l'exécution de vos Ordres en attente au prix spécifié. Cependant, nous confirmons que votre Ordre sera exécuté au meilleur cours de marché disponible comparé au prix que vous avez indiqué pour votre Ordre en attente.

Veuillez également noter qu'au moment où nous recevons votre Ordre, il est possible que le marché ou la bourse sur lesquels votre produit sous-jacent est négocié ne soit pas disponible. Durant ces périodes, il est possible que le marché ne soit pas liquide, que la négociation soit arrêtée ou suspendue ou toutes autres raisons qui pourraient impacter le prix et nous nous réservons le droit de ne pas exécuter votre ordre dans de telles conditions.

4. CRITERES DE MEILLEURE EXECUTION

Nous déterminerons l'importance relative des facteurs de meilleure exécution ci-dessus en utilisant notre jugement et expérience commerciale à la lumière des informations disponibles sur le marché et en tenant compte :

- a) des caractéristiques du client, y compris la catégorisation du client (à savoir particulier ou professionnel) ;

EXECUTION D'ORDRES

- b) des caractéristiques de l'ordre du client ; et
- c) des caractéristiques de l'instrument financier qui fait l'objet de l'ordre.

5. INSTRUCTIONS SPÉCIFIQUES

- 5.1. Lorsque vous nous fournissez des instructions spécifiques quant à la manière d'exécuter un ordre particulier, cela peut avoir des répercussions sur notre capacité à exécuter en conformité avec les critères décrits ci-dessus. Une opération pour laquelle un stop suiveur ou autre limite a été définie sera clôturée à ce niveau si la limite ou le prix stop est atteint. Une instruction spécifique peut nous empêcher de suivre les étapes de cette politique pour obtenir le meilleur résultat possible pour vous.
- 5.2. En règle générale, les instruments de capitaux propres n'ont pas de date d'expiration, toutefois, si un évènement important était annoncé, à savoir une fusion ou réorganisation, la date de l'évènement peut être utilisée comme date d'expiration. Il est possible que des actions détenues par des particuliers participent à une action de l'entreprise ; il peut s'agir de dividendes, de l'émission de droits, de division/regroupement d'actions, de fusions, d'acquisitions et de prises de contrôle etc.

6. EXECUTION DES ORDRES DE CLIENTS

- 6.1. AvaTrade se conformera aux conditions suivantes pour l'exécution des Ordres de Clients :
 - a) assurer que les ordres exécutés pour le compte de clients sont rapidement et correctement enregistrés et attribués ;
 - b) effectuer les ordres des clients comparables de façon séquentielle et rapidement à moins que les caractéristiques de l'ordre ou les conditions du marché ne l'empêchent ;
 - c) Vous informer de toute difficulté matérielle concernant l'exécution des ordres rapidement dès l'apparition de la difficulté.

7. CLAUSE DE NON-AGGREGATION

- 7.1. Nous ne regrouperons pas votre ordre avec les ordres d'autres clients afin de les exécuter en une seule fois.

8. MODALITES DU CONTRAT

- 8.1. Tous les détails des conditions de négociation pour tous les produits sont disponibles sur notre page web [Conditions et frais de négociation](#).

EXECUTION D'ORDRES

- 8.2. Si vous avez besoin de plus amples informations et/ou avez des questions, veuillez diriger votre demande et/ou vos questions à notre équipe support via notre page [Contactez-nous](#).

9. MODALITES DU CONTRAT

- 9.1. Nous suivons l'efficacité de notre exécution des ordres et nous évaluerons continuellement si les sites que nous utilisons pour la tarification de nos transactions nous permettent de répondre à nos obligations réglementaires de manière uniforme ou si nous avons besoin d'apporter des changements à nos modalités d'exécution. En cas de modification matérielles Devrait-il à nos dispositions d'exécution des ordres ou de cette Politique, nous vous en aviserons par courriel.